

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES  
SÉANCE DU 8 JUILLET 2019 – 20 H 30 – SALLE DOMINO  
88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE**

-----

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis dans la salle Domino – 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Président.

**PRESENTS :**

Commune de Bussang : M Alain VINEL,

Commune de Fresse sur Moselle : Mme Carine THAUVIN, M Dominique PEDUZZI

Commune de Le Ménil : M Jean-François VIRY

Commune du Thillot : Mme Brigitte JEANPIERRE, M Michel PETITJEAN, Mme Marie-Claude DUBOIS, Mme Marie-Noëlle GIGANT, M Michel MOUROT, M Pierre ROMARY

Commune de Ramonchamp : M François CUNAT, Mme Odile MARCHAL, M André DEMANGE

Commune de Rupt sur Moselle : Mme Brigitte FOPPA, M Jean Marc TISSERANT, M Stéphane TRAMZAL, M Didier VINCENT

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M Thierry RIGOLLET, Mme Danielle SCHMERBER

Commune de Ferdrupt : M Etienne COLIN

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Commune de Le Ménil :  
Mme Savine CUENOT, excusée pouvoir à M. Jean-François VIRY

Commune de Bussang :  
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M. Alain VINEL

Commune le Thillot :  
Mme Sylvie HERVE, excusée pouvoir à Mme Brigitte FOPPA  
M Éric COLLE, excusé pouvoir à Mme Marie-Claude DUBOIS

Commune de Fresse sur Moselle :  
M Claude BABEL, excusé

Commune de Rupt sur Moselle :  
M Jean Claude VALDENNAIRE, excusé

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Carine THAUVIN

**SECRETAIRES ADJOINTS : Mme Karine REY**

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 23

Monsieur Dominique PEDUZZI accueille les membres du conseil communautaire et donne la parole à Monsieur Thierry RIGOLLET, Maire de la Commune de Saint Maurice sur Moselle.

Monsieur Thierry RIGOLLET est ravi d'accueillir les conseillers communautaires dans la salle où la vue sur les Hautes Vosges est incomparable et souhaite à tous de bonnes vacances à l'issue de cette séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers.

Le quorum est atteint, Monsieur le Vice-président déclare la séance ouverte.

\*\*\*\*\*

Mme Carine THAUVIN est désignée secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 3 juillet 2019, avec l'ordre du jour suivant :

**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, Autres**

- ✓ DEL.01/2019 MODIFICATION DES STATUTS DU PETR ET CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE CHARGÉ DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE « MASSIF DES VOSGES » ;
- ✓ DEL. 02/2019 CANDIDATURE DU TERRITOIRE DE LA CC-BHV AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES POUR UN COLLEGE D'INTERNAT ;

**FINANCES LOCALES, Décisions budgétaires (7.1.1.3)**

- ✓ DEL. 03/2019 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Président procède à la lecture de l'ordre du jour et demande l'ajout de quatre points objet à minima de discussion et/ou délibération.

Pas de remarque, pas de question, pas d'opposition sur l'ordre du jour modifié, la séance peut débuter.

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DES STATUTS DU PETR ET CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE CHARGÉ DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE « MASSIF DES VOSGES »**

Suite à l'étude lancée conjointement entre le PETR de la Déodatie et le PETR du Pays de Remiremont, il est proposé une modification des statuts du PETR actuel selon le projet annexé à la présente.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la modification statutaire et la création d'un syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCoT « Massif Vosges ».

M le Président informe que ce point est un peu technique, mais qu'il va présenter les éléments contextuels si possible de manière simple.

En France, chaque Préfet a l'obligation d'arrêter des périmètres de SCoT pour couvrir tous les territoires. Pour notre secteur un SCoT Massif des Vosges a été publié en date du 19 décembre 2016 portant délimitation du périmètre qui s'étend sur deux Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération représentant 154 communes.

Monsieur le Préfet a exprimé dans une note d'accompagnement de son arrêté le vœu de voir fusionner les PETR existants sur le territoire pour porter le SCoT Massif des Vosges. Une étude sur les compétences de ces deux structures PETR a été réalisée par un Bureau Étude ; trois scénarii ont été étudiés.

Lors de cette étude, nous avons constaté que les 2/3 des actions actuelles ne sont pas partagées entre les deux structures. De plus chaque PETR conduit, à ce jour, des actions pour lesquelles, il n'a pas reçu formellement de compétences des Communautés de Communes ou des Communes. Il est à noter aussi dans l'étude que l'économie sur la masse salariale est de 0.1 ETP sur 2 postes et 0.3 ETP sur 3 autres postes. De ce fait les économies présentées ne couvriront pas les frais et les déplacements des agents et l'exercice des compétences sur l'ensemble du territoire regroupé.

Autre élément, le coût du SCoT, environ 10 à 15 € / habitant, n'est pas compris dans aucun scénario puisqu'aujourd'hui, ce schéma n'est financé par aucune structure.

L'exercice des compétences actuelles de notre PETR ne semble pas être « adaptable » au PETR de la Déodatie. Lors des débats avec le bureau d'étude KPMG et les membres des collectivités et groupes de travail il a été dit qu'à court termes, les diverses actions « santé » qui sont menées sur notre territoire n'ont pas vocation à perdurer, puisque les conventions portaient sur des temps courts. Ceci n'a pas de sens puisque depuis 2008, les actions conduites de manière diverses autour de la santé perdurent et évoluent.

Au vu des éléments contextuels présentés, Monsieur le Président indique que l'avis du conseil communautaire porte :

- Sur une confirmation de conserver la vocation de notre PETR actuel à conduire ses actions sur notre périmètre avec une mise en conformité des actions et des compétences reçues des trois Communautés de Communes et /ou des Communes ;
- Une Intégration du Syndicat Intercommunal de la Piste Multi Activités ;
- Une création d'un Syndicat Intercommunal spécifique pour porter le SCoT en respectant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

M Etienne COLIN souhaite des précisions sur l'appellation « bistrots de pays » du territoire du PETR de la Déodatie.

Monsieur le Président répond que ces lieux labellisés permettent de proposer des services non assurés par le secteur privé dans les villages (ex. dépôt de pain, tabacs...).

M Michel MOUROT indique que les élus de la Déodatie ne sont pas d'accord sur ces propositions et rappelle la réunion du comité syndical du PETR. Il estime que l'on va ajouter une strate supplémentaire aux services actuels. Mais confirme que le Périmètre du SCoT proposé par Monsieur le Préfet des Vosges ne correspond pas à notre territoire. Il précise que pour lui ce SCoT correspond plutôt à un Schéma d'Incohérence Territorial.

M François Cunat souhaite que le musée TEREA GENESIS actuellement inclut dans la Syndicat Intercommunal de la Piste Multi activités soit rétrocédée à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

M Jean François VIRY rappelle que cette intégration a été demandée par Monsieur le Préfet.

Pas d'autre question, ni remarque

#### **INTERCOMMUNALITE, Autres**

#### **DEL. 01/2019 MODIFICATION STATUTS PETR ET CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE « MASSIF DES VOSGES »**

Vu la présentation de M le Président de la mission d'étude portant sur le projet de fusion INTER-PETR Pays de la Déodatie – Pays de Remiremont et de ses vallées ;

Vu les termes et conclusions des travaux portant sur l'analyse des scénarii de rapprochement inter-PETR ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR de Remiremont et de ses vallées du 27 juin 2019 portant sur la création d'un Syndicat mixte dédié à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Massif des Vosges » et la modification des statuts du PETR ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

**APPROUVE** la création d'un syndicat mixte dédié à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Massif des Vosges » ;

**APPROUVE** la modification des statuts du PETR de Remiremont et ses vallées ;

**APPROUVE** l'intégration du Syndicat Intercommunal de la Piste Multi Activités ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

\*\*\*\*\*

### **CANDIDATURE DU TERRITOIRE DE LA CC-BHV AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES POUR UN COLLEGE D'INTERNAT**

Pour faire face à des besoins nouveaux pour certains élèves ou certaines familles, il est envisagé de créer dans chaque Département un collège d'Internat public. Sur notre territoire, un établissement implanté à Rupt sur Moselle est à même de pouvoir accueillir cette spécificité. Notre territoire se porte candidat pour l'accueil d'un établissement de ce type.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette candidature.

Monsieur le Président explique que ce point n'est pas dans les compétences de la CC-BHV, mais demande au Conseil Communautaire d'émettre un vœu sur la potentialité et la possibilité de créer un collège d'internat.

Dans la trame des projets éducatifs de l'Éducation Nationale, il est possible d'être interne dès la 6<sup>ème</sup>. De plus, la commune de Rupt sur Moselle n'est pas très loin de Remiremont ce qui ouvre à beaucoup d'interconnexion de transport.

La CC BHV n'a pas des moyens propres dans l'exercice de cette compétence mais souhaiterait que ce projet puisse se créer sur son territoire.

Situation intéressante, la Commune de Rupt est propriétaire du terrain qui jouxte le collège actuel

Mme Catherine LOUIS est favorable au vœu de la CCBHV.

### **DEL. 02/2019 CANDIDATURE DU TERRITOIRE DE LA CC-BHV AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES POUR LA CRÉATION D'UN COLLÈGE D'INTERNAT À RUPT SUR MOSELLE**

Vu les besoins nouveaux pour certains élèves ou certaines familles ;

Vu le projet de création d'un collège d'Internat dans chaque Département ;

Vu qu'un établissement implanté à Rupt sur Moselle est à même de pouvoir accueillir cette spécificité ;

Vu l'opportunité pour notre territoire de pouvoir candidater pour la création d'un collège d'internat public ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

**PROPOSE** au Conseil Départemental des Vosges, dans le cas d'une implantation d'un service d'internat en collège public, dans le Département, que notre territoire soit retenu et plus particulièrement au collège Jean MONTEMONT implanté à Rupt sur Moselle ;

**PRECISE** que le potentiel immobilier du Conseil Départemental des Vosges ainsi que le terrain attenant appartenant à la Commune de Rupt sur Moselle est à mettre en avant comme un des avantages du site ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;

\*\*\*\*\*

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019**

En juin 2017, le conseil communautaire a adopté les règles d'attribution de subventions pour des manifestations à caractère évènementiel d'intérêt communautaire.

Pour 2019, plusieurs demandes sont parvenues à la CC-BHV. Après étude au cas par cas des dossiers par le groupe de travail « subventions » ;

Il est proposé d'allouer :

- Historally 2000 €
- EPHAD THILLOT et BUSSANG 1 200 €

Suite à une erreur budgétaire, l'association Radio des Ballons a sollicité nos collectivités pour une avance de trésorerie de 14 000 €.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ces demandes.

Monsieur le Président propose d'allouer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Historally. Afin d'apporter une contribution par des animations auprès des résidents du C2HVM (Thillot et Bussang), il est proposé de d'allouer une subvention d'un montant de 1 200 €.

Pour l'association Radio des Ballons, MM François CUNAT et Jean François VIRY ont rencontré le Président et propose une avance de trésorerie de 10 000 euros, remboursable au plus tard fin 2021.

### **FINANCES LOCALES, Subventions**

#### **DEL. N°03/2019 SUBVENTIONS 2019**

Vu les demandes de subvention pour l'organisation d'évènements sur notre territoire ;

Vu la délibération n° 19/2017 portant sur les critères d'attribution de subventions dans le cadre de manifestation à caractère évènementiel ;

Vu la proposition du groupe de travail subventions ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

**DECIDE** l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association HISTORALLY ;

**DECIDE** l'attribution d'une subvention de 1 200 € à C2HVM pour les actions d'animations au sein des EPHAD de Bussang et du Thillot ;

**AUTORISE**, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Avenant contractualisation 2019-2021 projet Saint Maurice sur Moselle :**

Lors du dernier conseil communautaire, il vous a été présenté l'avenant 2019-2021 du contrat de partenariat entre le Conseil Départemental des Vosges et notre collectivité.

Ce contrat fût adopté à l'unanimité.

A l'issue de ce conseil, la Commune de Saint Maurice sur Moselle, nous a interrogé sur un projet de rénovation de la crèche « La Farandole ». En accord avec les membres du bureau et après confirmation d'éligibilité du Conseil Départemental des Vosges, il vous est proposé d'ajouter le projet présenté ce soir au contrat 2019-2021.

Pas de question, ni remarque

### **INTERCOMMUNALITE, Autres (5-7-9)**

#### **DEL. N°04/2019 AVENANT CONTRAT PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

Vu le plan Vosges Ambitions 2021 : nouvelle étape dans les relations avec les territoires des Vosges adopté par le Conseil Départemental des Vosges ;  
Vu les actions soutenues financièrement par le Département en matière d'investissement, de fonctionnement ;  
Vu les projets d'investissements et de fonctionnement communaux et intercommunaux ;  
Vu les actions retenues sur le territoire pour l'année 2019 ;  
Vu les termes de l'article IV 2.4 du contrat de territoire ;  
Vu la délibération n° 06/2019 du 17 juin 2019 portant sur l'avenant entre le Conseil Départemental des Vosges et la CC-BHV ;  
Vu la demande d'ajout d'un projet de rénovation de la crèche à Saint Maurice sur Moselle ;  
Vu que ce projet correspond aux critères du contrat de territoire ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

**APPROUVE** l'ajout de la rénovation de la crèche sis à Saint Maurice sur Moselle à l'avenant 2019 du contrat de territoire 2018-2020 entre le Département des Vosges et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

- **Demande avance trésorerie de Radio des Ballons :**

Messieurs Jean-François VIRY et François CUNAT expliquent qu'ils ont été contactés en tant que Vice-Présidents à l'économie et aux finances par Radio des Ballons. Une rencontre a eu lieu le mardi 2 juillet 2019.

Monsieur François CUNAT émet un avis favorable à la demande. Il serait inscrit une avance de trésorerie de 10 000 €. Un contact la CC Hautes Vosges Méridionales doit être pris par l'association afin de les informer de cette situation.

Cette avance de trésorerie serait sans intérêt et remboursable fin 2020.

Monsieur le Président propose que Messieurs Jean-François VIRY et François CUNAT soient désignés pour suivre cette affaire. Monsieur François CUNAT est volontaire pour vérifier la trésorerie de cette association M Pierre ROMARY demande si les avances de trésorerie déjà accordées à cette association ont été remboursées.

Monsieur Jean-François VIRY répond que ces avances, faites par certaines communes du territoire, ont été remboursées dans leurs intégralités.

#### **FINANCES LOCALES – Divers**

#### **DEL. N°05/2019 AVANCE TRÉSORERIE ASSOCIATION RADIO DES BALLONS**

Vu la sollicitation d'avance de trésorerie remboursable destinée à soutenir l'association Radio des Ballons amputée par des charges exceptionnelles sur l'exercice budgétaire 2018 ;

Vu le contrôle et l'avis des Vice-présidents en charge de l'économie et des finances Messieurs François CUNAT et Jean François VIRY ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

**ACCEPTE** qu'une avance de trésorerie de 10 000 € soit allouée à l'Association Radio des Ballons ;

**DIT** qu'une convention d'engagement sera signée entre la Communauté de Communes et l'association Radio des Ballons ;

**DIT** que le remboursement devra être effectif au plus tard au 31 décembre 2020 ;

**PRECISE** que MM Jean François VIRY et François CUNAT seront en charge du suivi de ce dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

- **PRISE EN CHARGE FRAIS DE TRANSPORT : EXERCICE APPRENTISSAGE DE LA NATATION**

Dans le cadre de l'anticipation de la fermeture de la piscine intercommunale du Thillot, il a été regardé dès 2018, avec les services de l'Éducation Nationale, à plusieurs reprises comment permettre aux élèves de la Communauté de Communes d'avoir la possibilité d'accéder à l'apprentissage de la natation. Différents scénarii ont été abordés. Le représentant de l'Education Nationale a estimé que la mise en place d'une solution temporaire était trop compliquée. De ce fait, il a indiqué qu'aucune école du territoire n'offrirait de cours durant la période de fermeture.

Lors des conseils d'école, la question est revenue régulièrement sur l'apprentissage des enfants à la natation pendant la période de fermeture. L'information sur la position de l'Education Nationale a été donnée.

Pour essayer de dénouer une nouvelle demande en conseil d'école sur la commune de Rupt, M Stéphane TRAMZAL s'est rapproché des gestionnaires de la piscine de Remiremont pour obtenir des créneaux pour les élèves de Rupt sur Moselle et Ferdrupt.

Après échange avec le président sur la position de l'Éducation Nationale, il semble que l'inspection soit d'accord pour des créneaux aux élèves d'une partie du territoire et ce malgré les diverses discussions précédentes.

Au vu de cette information, la CC BHV va reprendre contact avec les services de l'Éducation Nationale afin de faire un point sur la situation et l'évolution des conditions.

Si l'accord est donné pour cet enseignement, notre collectivité devra étudier avec les communes, le coût des transports.

Pour information, LE MENIL fait un travail similaire avec la piscine de la Bresse.

Madame Brigitte JEANPIERRE parle du principe d'égalité.

Un point sur le sujet sera fait courant de cet été et sera communiqué en septembre.

\*\*\*\*\*

- **IMPLANTATION DE PAV SEMI-ENTERRÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RUPT SUR MOSELLE**

Le présent point concerne l'accord donné à la Commune de Rupt sur Moselle d'implanté des PAV semi-enterrés à l'Espace FOREL.

La commune de Rupt sur Moselle souhaite implanter des PAV semi enterrés pour le site sis Rue Napoléon FOREL. Les travaux de terrassement seront à la charge de la Commune et l'acquisition des matériels à la charge de la Communauté de Communes

### **INTERCOMMUNALITE - Divers**

#### **DEL. N°06/2019 POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES RUPT SUR MOSELLE**

Vu l'étude en cours d'optimisation des points d'apports volontaires sur le territoire communautaire ;

Vu les travaux en cours sur la Commune de Rupt sur Moselle sis rue Napoléon Forel ;

Vu la demande de la Commune de Rupt sur Moselle de réaliser les travaux d'installation de points d'apports volontaires en même temps que les travaux d'aménagement du site Napoléon FOREL.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

**AUTORISE** la Commune de Rupt sur Moselle à se porter Maître d'ouvrage pour l'implantation de points d'apports volontaires à Rupt sur Moselle et notamment pour le site sis Rue Napoléon Forel ;

**PRECISE** que les travaux de terrassement sont à la charge de la Commune, l'acquisition des matériels à la charge de la Communauté de Communes ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fin de la séance à 22 h 10

Le Président,



M Dominique PEDUZZI

La secrétaire de séance,

Mme Carine THAUVIN